

Règlement intérieur du 2^{ème} tournoi rapide de l'Echiquier Marmandais

Article 1 : organisation

L'association "Echiquier Marmandais" organise son 2^{ème} tournoi rapide le dimanche 23 février 2020 à la salle de la mairie annexe, le Bourg, 47 200 Fourques-sur-Garonne.

Article 2 : homologation et appariements

Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se jouent en **7 rondes**.

Tous les participants doivent être licenciés A ou B pour la saison en cours **au plus tard le jour du tournoi**.

Les appariements se font au système suisse intégral avec le logiciel Papi 3.3.6.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88^{ème} Congrès de la F.I.D.E. qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie) et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018, notamment l'article A.4.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de **15min + 5s par coup**.

Article 4 : inscription et vérification des licences

Les droits d'inscription se montent à 12 € pour les adultes et à 6 € pour les jeunes (U20 ou moins), majorés respectivement à 16€ et 8€ à partir du 22 février 2020. Ils sont gratuits pour les M.I. et G.M. (à condition de prévenir l'organisateur au moins 48h avant la ronde 1).

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 23 février 2020 à 09h45.

Article 5 : horaires des rondes

Les parties se joueront le dimanche 23 février 2020 aux horaires suivantes :

- Ronde 1 à **10h00**
- Ronde 2 à **10h50**
- Ronde 3 à **11h40**
- Ronde 4 à **14h00**
- Ronde 5 à **14h50**
- Ronde 6 à **15h40**
- Ronde 7 à **16h30**

Article 6 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre : le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins le plus faible) puis la performance.

Les prix sont attribués à la place. Un joueur non licencié en France doit pouvoir justifier de son classement national (licence, attestation) s'il souhaite prétendre à un prix. Les prix ne sont pas cumulables et un joueur pouvant prétendre à au moins deux prix se verra attribuer le plus important. Les prix seront attribués dans l'ordre suivant : prix principaux, prix spéciaux puis prix par catégorie Elo.

La liste des prix sera affichée avant la 4^{ème} ronde dans la salle de jeu du tournoi.

La cérémonie de remise des prix est prévue le dimanche 23 février 2020 à 17h30.

Tout joueur absent à la cérémonie renonce à son prix.

Article 7 : arbitrage

Les arbitres s'engagent à respecter la Déontologie des arbitres en 10 points du règlement intérieur de la D.N.A. et le Code de l'éthique amendé par la F.I.D.E.

Le tournoi est arbitré par Frédéric MARIMON (Arbitre FIDE) et Tom Touya (Arbitre stagiaire).

Pourra également officié, avec autorité d'arbitre, toute personne dûment désignée par l'arbitre principal.

Article 8 : comportement des joueurs

Les joueurs s'engagent à respecter la Charte du joueur d'échecs du règlement intérieur de la D.N.A., le Code de l'éthique amendé par la F.I.D.E ainsi que le Code du sportif édicté par l'A.F.S.V.F.P.

Fumer (y compris les cigarettes électroniques) est autorisé uniquement à l'extérieur de la salle.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle de jeu du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tout joueur arrivant à l'échiquier 10 minutes ou plus après le début effectif de la ronde perdra sa partie, à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspectes.

Les téléphones portables ou tous les types d'appareil de communication doivent être complètement éteints. Il faut, si possible, prévoir un sac pour les y laisser voire éviter de les apporter dans la salle de jeu.

Article 9 : nullité par accord mutuel

Le résultat d'une partie doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation.

Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : fin de partie

A l'issue de la partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier, éteindre la pendule puis le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) annonce le résultat de la partie à la table d'arbitrage.

Article 11 :

L'inscription au 2^{ème} tournoi rapide de l'Echiquier Marmandais implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'arbitre principal,

Frédéric MARIMON

L'organisatrice,

Yolande TEURTRIE